

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIEILHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

### DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DES PRESTATIONS ENFANCE ET PERISCOLAIRE

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n° 07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;
- Vu** les statuts de la régie autonome du Syndicat Mixte de Numérian notamment le chapitre 5 – Budget et comptabilité ;
- Vu** la délibération DCS2023\_36 du 15 décembre 2023 portant création de la régie autonome financière sans personnalité morale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Vu** la délibération DCS2023\_40 du 15 décembre 2023 autorisant la conclusion d'un contrat de Recherche et Développement entre Numérian et la société DOCAPOSTE ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Le Syndicat Mixte Numérian intègre dans son catalogue trois nouvelles prestations enfance et périscolaire :

- une solution périscolaire, Fast Famille ;
- une solution enfance, Pronote Primaire ;
- une solution intégrée, Pronote Famille.

Pronote Famille, une innovation nationale pour le 1<sup>er</sup> degré, dispose ainsi de toutes les fonctionnalités que l'on peut attendre d'un Espace Numérique de Travail et embarque en plus le volet périscolaire. Grâce à cet outil, les familles pourront donc non seulement réserver la cantine ou la garderie mais aussi échanger avec l'enseignant de leurs enfants à partir d'une seule et même application.

Monsieur le Président expose :

- Que Numérian dans le cadre de ses prérogatives propose des services dédiés à la Solution Enfance « Pronote Primaire », la solution Périscolaire « Fast Famille » ainsi que la solution intégrée « Pronote Famille »

Monsieur le Président propose d'ajouter cette prestation à la grille des tarifs de la façon suivante :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN



# TARIFS ANNUELS HT

SOLUTION PÉRISCOLAIRE		SOLUTION ÉDUCATIVE	SOLUTION INTÉGRÉE
-Services et tarifs détaillés dans le catalogue	- Abonnement annuel logiciel Métier et Portail famille, maintenance et hébergement. - Abonnement interfaçage logiciel finance.  <b>&lt; 100 élèves = 560 €*  À partir de 100 élèves = 5,60 €/élève</b>	- Abonnement annuel licence Pronote Primaire  <b>= 2,80 €/élève</b>	- Fast + Pronote Primaire  <b>&lt; 100 élèves = 560 €* + 2,80€/élève  À partir de 100 élèves = 8,40 €/élève</b>

\* Hors abonnement annuel d'application de pointage obligatoire à 45€/établissement

### Options possibles :

- Reprise des données : 1 120 € pour la 1ère année
- Interface CAF (API particulier) : 280 €/an
- Interface DATA MEAL : 280 €/an
- Centres de loisirs : 0,28€/an/élève/activité
- Extension de plus de dix activités : 0,28€/an/élève/activité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve les tarifs des prestations Pronote,**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**